



CONSULTATION SUR SECURISATION ET AMENAGEMENT DU TALUS DE L'AIRE DE JEUX JULES VERNE

Objet :

La ville dispose d'une aire de jeux, nommée aire de jeux Jules Verne, située à l'angle de la rue du 8 mai et de la rue des Belges. Un talus sépare une partie en hauteur de l'aire de jeux d'une partie plus basse. Du fait du passage du public sur ce talus, il ravine, et les fondations de la dalle d'un jeu situé sur la partie supérieure deviennent apparentes.

La ville souhaite donc réaliser un chantier afin de sécuriser le jeu d'une part et d'aménager ce talus pour lui offrir de nouvelles caractéristiques.

L'objectif du chantier est donc multiple :

- Retenir les terres pour empêcher le ravinement
- Sécuriser et soutenir la dalle béton de la partie supérieure
- Aménager un équipement en forme de gradins pour permettre le passage entre les parties hautes et basses et offrir la possibilité au public de s'asseoir

La réalisation devra tenir compte de la réglementation en vigueur, notamment concernant la mise en place d'éléments faisant office de garde-corps en partie supérieure et dans le traitement des sols par rapport à la hauteur de chute, ainsi que sur la norme AD'Ap.

En dehors de la zone à sécuriser au niveau de la dalle béton supérieure, le talus est à traiter sous forme végétale, avec des végétaux nécessitant un minimum d'entretien. L'escalier d'angle existant pourra être supprimé.

Il est aussi demandé la réalisation d'une dalle en béton désactivé de 15 cm d'épaisseur, d'une dimension de 4mx3m avec gravillons roulés. Cette dalle se situera à l'entrée de l'aire de jeux.

Divers éléments sont donnés à titre indicatif pour permettre aux candidats de formaliser leur proposition : vue aérienne, représentation 3D. Les mesures sont données à titre indicatif.

La prestation intellectuelle reste propriété du candidat et ne pourra donc pas faire l'objet d'une rémunération.

La réalisation du chantier devra impérativement être finalisée avant le jeudi 6 juillet.

Une visite sur site est possible le lundi 29 mai 2017 de 11h à 12h

Date limite de dépôt des offres : mercredi 31 mai à 12h

Critères de jugement :

- Critère technique – sur 40
 - o Mémoire technique
 - o Fonctionnalité
 - o Aspect esthétique général
- Prix – sur 40
- Respect des délais (planning fourni) – sur 20

Renseignements possibles :

Jean SANDU, directeur du pôle Sport, Vie Associative et Evénementiel

02 32 82 22 13 – jean.sandu@ville-maromme.fr

Patrick GRESSEL, directeur du pôle Moyens Généraux

02 32 82 36 42 – patrick.gresel@ville-maromme.fr